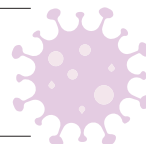


Des mesures de confinements locaux ont été prises à la fin du premier trimestre 2021 avant de s'étendre début avril à l'ensemble de la France. Un retour à une activité « normale » a été permis fin juin et s'est poursuivi au cours de l'été avec la levée de la plupart des contraintes liées à la situation sanitaire.



AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

n°21
3^E TRIMESTRE 2021

+ 0,1 % de l'effectif salarié
privé dans la Loire (+ 0,5 % en
région) au 3^e trim. 2021 par rapport
au 2^e trim. 2021.

2 430 € brut par mois,
c'est le salaire moyen par personne
dans la Loire au 3^e trim. 2021.

+ 2,6 % du salaire moyen
par personne dans la Loire
(+ 3,7 % en région) au 3^e trim. 2021
par rapport au 2^e trim. 2021.

7,9 % de taux de chômage
dans la Loire (7,0 % en région) au 3^e
trim. 2021, stable par rapport au
trimestre précédent.

71 % c'est la part d'entreprises
ligériennes dont le score traduit une
situation financière saine ou équilibrée
fin 2020.

34 020 demandeurs
d'emploi en fin de mois
de catégorie A enregistrés à Pôle emploi
dans la Loire, en baisse de 0,2 % (+ 0,9 %
en région) au 3^e trim. 2021 par rapport
au 2^e trim. 2020.



© fotomelia

LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

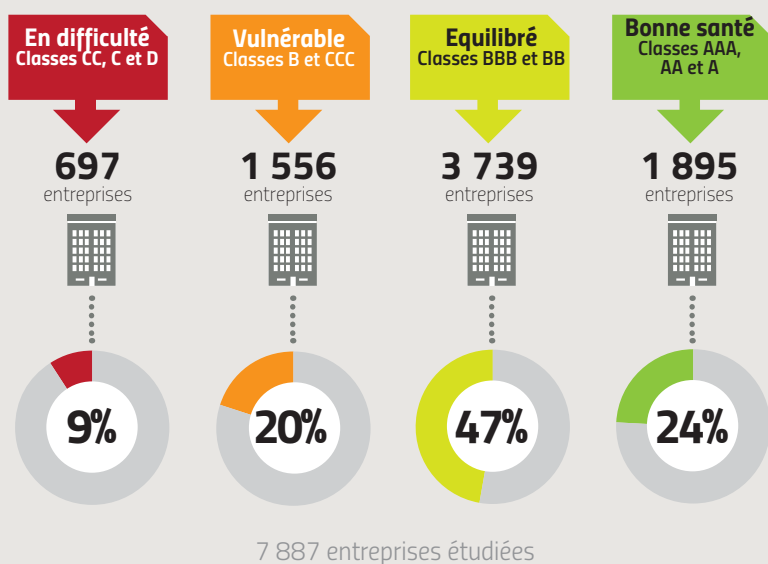
- ➔ Les entreprises ligériennes se portent bien.
- ➔ Une forte progression du salaire moyen par personne.
- ➔ Une légère progression des effectifs salariés attribuée aux services et à l'intérim.
- ➔ Une légère hausse du taux de chômage.

CLIMAT DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2020, la Loire répertoriait près de 20 530 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en janvier 2022 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2020. Au total, 7 887 entreprises sont concernées. Ces données sont donc à prendre avec précaution d'autant plus qu'il s'agit d'une année qui a été fortement impactée par la crise sanitaire.

1

RÉPARTITION DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE



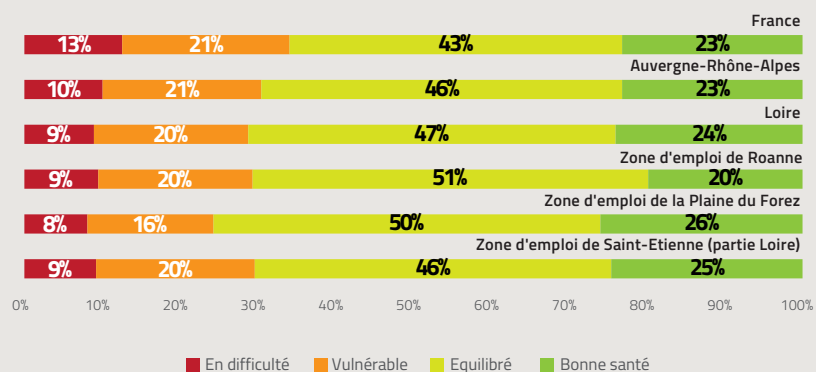
DANS LA LOIRE, 71 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 9 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 7 887 entreprises ligériennes analysées :

- 24 % sont en bonne santé,
- 47 % présentent une situation équilibrée,
- 20 % sont vulnérables,
- 9 % sont en difficulté.

2

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE



LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SONT EN BONNE SANTÉ COMPARATIVEMENT AU NIVEAU NATIONAL

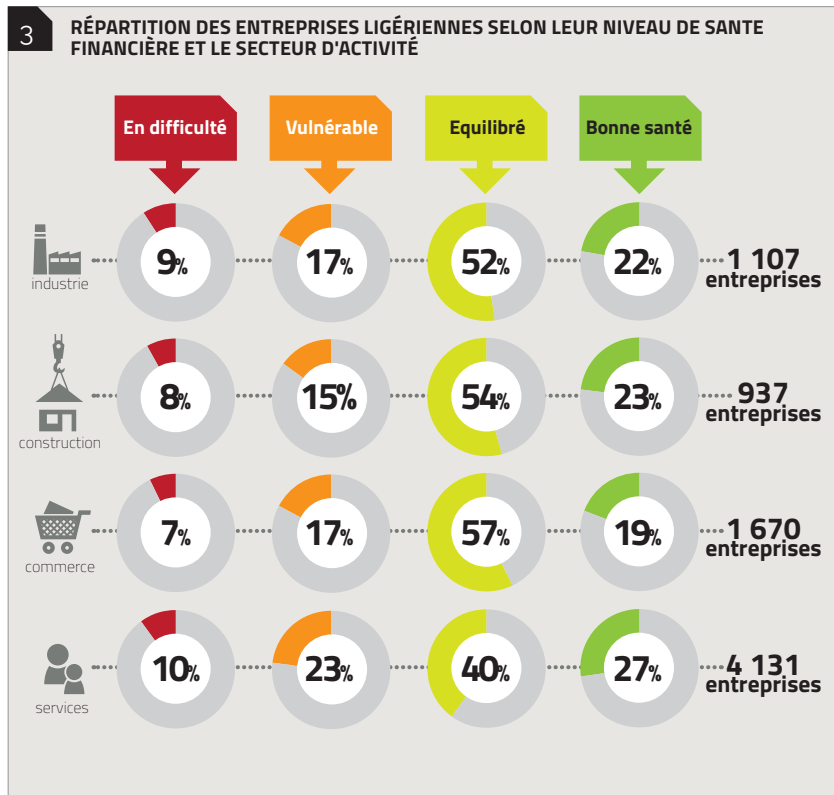
La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau national (+ 4 points), elle est proche du niveau régional (+ 1 point).

Cette part atteint 76 % dans la zone d'emploi de la Plaine du Forez qui compte très peu d'entreprises en situation de vulnérabilité ou en difficulté. Un quart des entreprises des zones d'emploi de la Plaine du Forez et de Saint-Etienne sont en bonne santé contre 20 % dans celle de Roanne.

UNE SANTÉ FINANCIÈRE CONTRASTÉE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Trois secteurs marqués par de nombreuses entreprises en situation équilibrée : le commerce (57 % contre 47 %), la construction (54 %) et l'industrie (52 %) ;

- Les services, quant à eux, se caractérisent à la fois par des entreprises en bonne santé (27 % contre 24 %) et par des entreprises vulnérables (23 % contre 20 %). Cette différence s'explique très clairement par la différence d'impact de la crise sanitaire sur les services aux particuliers (hôtellerie-restauration, culture, sport...) et les services aux entreprises (activités bancaires, informatique, conseil aux entreprises...).

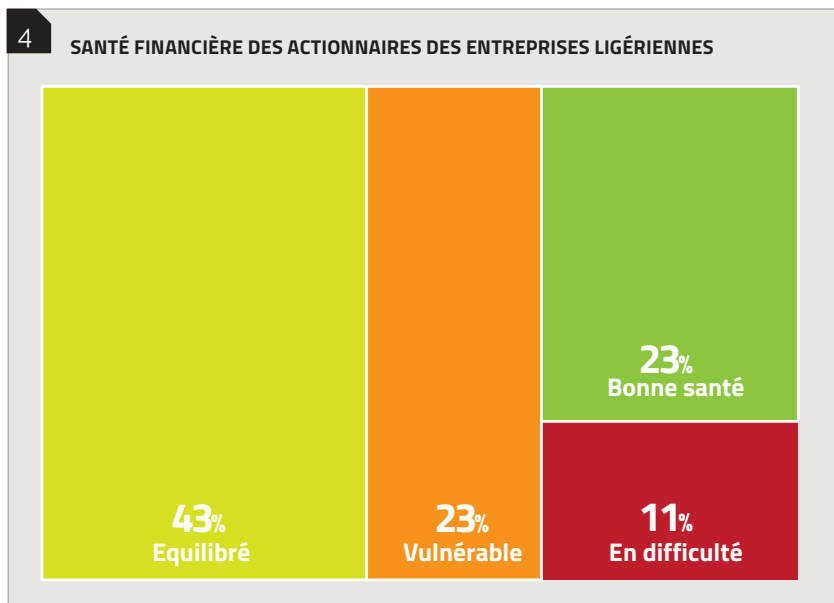


DES ACTIONNAIRES MAJORITAIRES EN ASSEZ BONNE SANTÉ

La santé financière des actionnaires est un des indicateurs à prendre en compte pour évaluer la santé financière des entreprises d'un territoire, compte tenu de leur relation de dépendance.

Si 71 % des entreprises ligériennes sont notées favorablement, seuls 66 % des actionnaires majoritaires de ces entreprises le sont. 11 % d'entre eux présentent des difficultés.

Toutefois, le score de défaillance des actionnaires, qui évalue la probabilité d'une ouverture de procédure collective à 12 mois (liquidation judiciaire, redressement judiciaire, procédure de sauvegarde) relativise cet indicateur puisque 71 % des actionnaires ont une probabilité de défaillance inférieure à 6 %.



Seuls 3 % des actionnaires majoritaires ont une probabilité de défaillance supérieure à 75 % dans les 12 mois à venir.

L'INSEE a décidé de réviser le zonage des zones d'emploi en 2020 en s'appuyant sur la méthodologie développée par Eurostat, qui permet la comparaison entre pays européens. La Loire a été particulièrement remodelée par ce changement méthodologique. Deux nouvelles zones sont présentes dans le centre du département : le Livradois, zone altiligérienne qui s'étend autour de Noirétable, et la Plaine du Forez, entre Montbrison, Feurs et Boën-sur-Lignon.

Pour plus d'information : https://www.epures.com/images/pdf/demographie-statistiques/10-008_Note-zonage-Insee_avril2021.pdf

SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

LE SALAIRE MOYEN EN FORTE PROGRESSION

1	Niveau 2021 T3 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 758	+3,2%	+4,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 659	+3,3%	+3,7%
Pôle métropolitain	2 809	+2,1%	+4,3%
Loire	2 430	+2,2%	+2,6%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 464	+1,8%	+2,2%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 292	+3,1%	+4,2%
Zone d'emploi de Roanne	2 339	+2,3%	+3,4%

La Loire atteint un salaire moyen par tête de 2 430 € par mois au 3^e trimestre 2021, chiffre inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France. Le salaire moyen est plus élevé au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne que dans celles de Roanne et de la Plaine du Forez, un écart qui s'explique par les différences d'activités et de métiers qui y sont pratiquées (les emplois métropolitains sont plus nombreux à Saint-Etienne : prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs ...).

Après une baisse de 0,8 % du salaire moyen enregistrée au 4^e trimestre 2020 dans la Loire, la croissance est au rendez-vous avec une progression de 0,9 % au 1^{er} trimestre 2021, de 0,3 % au 2^e trimestre et de 2,2 % au 3^e trimestre. Cette tendance est proche de celle de la France.

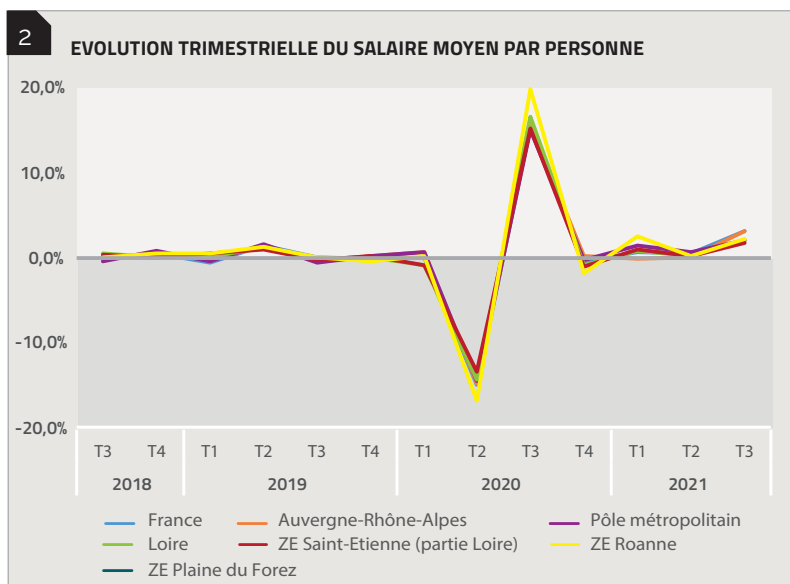
Cette importante hausse permet au salaire moyen d'atteindre, au 3^e trimestre 2021, un niveau supérieur à son niveau de fin 2019, soit à son niveau d'avant-crise sanitaire, un constat commun à tous les territoires de comparaison. D'après l'Acosse-Urssaf, cette progression est supérieure à celle des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages. Les derniers secteurs qui avaient recours au chômage partiel, dont les indemnités, non soumises à cotisations sociales, sont exclues de la masse salariale, ont pu retrouver une activité quasiment normale sur l'ensemble du trimestre, contribuant ainsi à la nette hausse du SMPT.

UN DYNAMISME QUI SE CONFIRME DANS TOUS LES TERRITOIRES

Sur un an, le salaire moyen par personne (SMPT) a progressé de 2,6 % dans la Loire, une augmentation légèrement en-deçà de celle de la Région (+ 3,7 %) et de la France (+ 4,2 %). Cet écart s'explique notamment par la baisse du SMPT au 4^e trimestre 2020 qui avait été plus marquée dans la Loire qu'au niveau national, SMPT qui s'était alors stabilisé au niveau régional.

1. tableau : Source : Acof-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures /

2. graphique : Source : Acof-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures



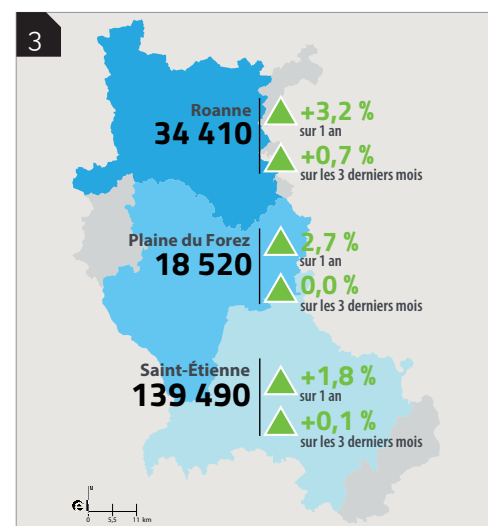
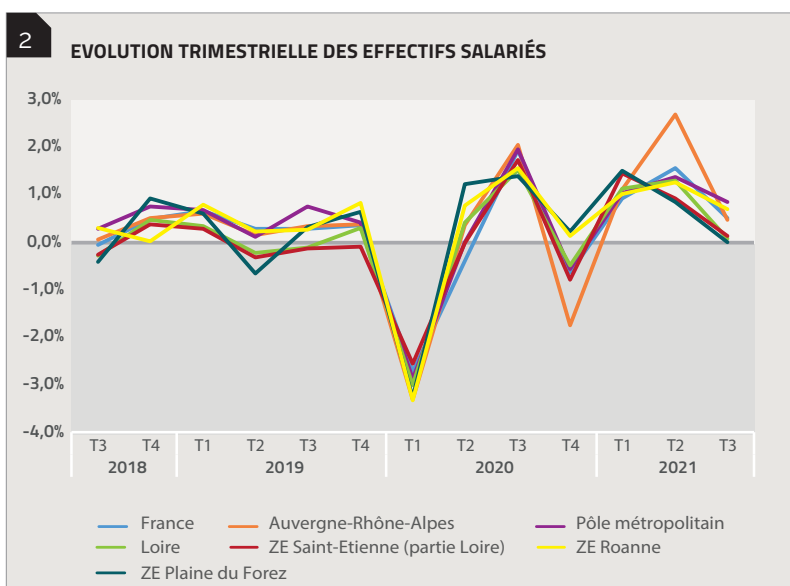
EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

1	Effectif 2021 T3 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 848 630	+0,5%	99 670	+2,4%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 336 210	+0,5%	11 550	+2,6%
Pôle métropolitain	1 045 500	+0,9%	9 030	+2,8%
Loire	192 800	+0,1%	190	+2,1%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	139 490	+0,1%	200	+1,8%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	18 520	+0,0%	0	+2,7%
Zone d'emploi de Roanne	34 410	+0,7%	240	+3,2%

LES EFFECTIFS SALARIÉS CONFIRMENT LEUR HAUSSE

La sortie de crise se confirme avec une croissance des effectifs salariés privés qui se poursuit au 3^e trimestre 2021 dans la Loire (+ 0,1 %, soit un gain de 190 postes) même si elle est plus modeste qu'au trimestre précédent (+ 1,3 %). Bien que cette augmentation soit inférieure à celles de la Région (+ 2,6 %) et de la France (+ 2,4 %), la Loire dépasse largement son niveau d'avant-crise sanitaire, 1910 postes ayant été créés depuis fin 2019. De la même manière, ce ralentissement de la croissance est perceptible dans les autres territoires.

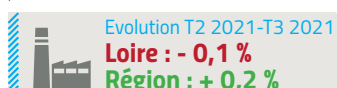
Dans la Loire, on observe une croissance des effectifs salariés plus marquée au sein de la zone d'emploi de Roanne (+ 0,7 % au 3^e trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent, 0,1 % à Saint-Etienne et dans la Plaine du Forez). Sur un an, c'est à nouveau la zone d'emploi de Roanne qui présente la progression la plus importante : + 3,2 % des effectifs contre + 2,7 % dans celle de la Plaine du Forez et + 1,8 % à Saint-Etienne. Si les trois territoires avaient été fortement impactés début 2020, la Plaine du Forez et le Roannais avaient fait preuve de résilience fin 2020 dans un contexte de ralentissement économique national.



UNE LÉGÈRE CROISSANCE DES EFFECTIFS ATTRIBUÉE AUX SERVICES ET À L'INTÉRIM

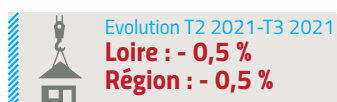
L'INDUSTRIE : DES EFFECTIFS QUI REPARTENT À LA BAISSÉ

En baisse continue entre janvier et décembre 2020 (perte de 750 postes), les effectifs industriels sont repartis à la hausse dans la Loire au 1^{er} semestre 2021 (gain de 190 postes). Cette hausse s'est stoppée au 3^e trimestre 2021, laissant place à une baisse de 0,1 % des effectifs salariés privés (- 70 postes) alors qu'ils progressent aux niveaux régional (+ 0,2 %) et national (+ 0,1 %). Les secteurs les plus touchés par la crise sont la métallurgie, l'industrie des plastiques et la fabrication de matériels de transport contrairement à l'industrie agro-alimentaire et à la production d'eau et électricité qui se portent bien.



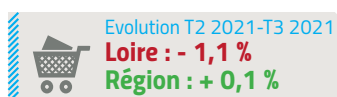
LA CONSTRUCTION : BAISSÉ SOUDAINÉ DES EFFECTIFS

En croissance continue depuis le 4^e trimestre 2020 (gain de 780 postes entre septembre 2020 et juin 2021), les effectifs ligériens dédiés à la construction perdent des emplois au 3^e trimestre 2021 (- 0,5 %, 90 postes en moins), tout comme en région et en France. Cette diminution est toutefois à relativiser car les effectifs ligériens dédiés à la construction ont largement dépassé leur niveau d'avant-crise.



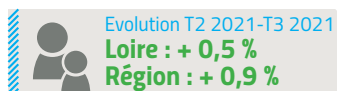
LE COMMERCE : LA FIN DE LA CROISSANCE DES EFFECTIFS

Le secteur du commerce a été particulièrement impacté par chaque confinement (fermeture des commerces dits « non essentiels ») ainsi que par les mesures de restrictions sanitaires. Après avoir perdu 370 postes entre juillet 2020 et mars 2021, les effectifs ligériens dédiés au commerce ont progressé de manière très significative au 2^e trimestre 2021, gagnant 830 postes. Néanmoins, les effectifs commerciaux se sont à nouveau rétractés au 3^e trimestre 2021, perdant 340 postes. Cette diminution de 1,1 % des effectifs sur le dernier trimestre se place dans un contexte de croissance aux niveaux régional (+0,1 %) et national (+ 0,4 %). La Loire a toutefois retrouvé son niveau d'effectifs d'avant-crise.



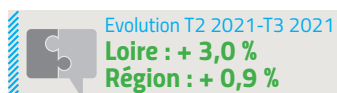
LES SERVICES : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Les services ont connu une évolution très contrastée des effectifs depuis un an, les mesures sanitaires les ayant directement impactés pour certains d'entre eux (hébergement-restauration, activités récréatives...). Après un net repli au 4^e trimestre 2020 (- 1,7 % soit une perte de 1 440 postes par rapport au trimestre précédent), les effectifs ligériens ont progressé de 1,8 % au 1^{er} trimestre 2021 (+ 1 490 postes). Depuis, la hausse se poursuit même si elle est plus modeste. Au 3^e trimestre, la progression (+ 0,5 %) s'effectue de manière un peu plus forte aux niveaux régional (+ 0,9 %) et national (+ 0,7 %). Les effectifs ligériens dédiés aux services dépassent largement leur niveau d'avant-crise. De manière plus fine, cette croissance est clairement à l'hébergement-restauration, à l'éducation et aux activités de conseil aux entreprises.



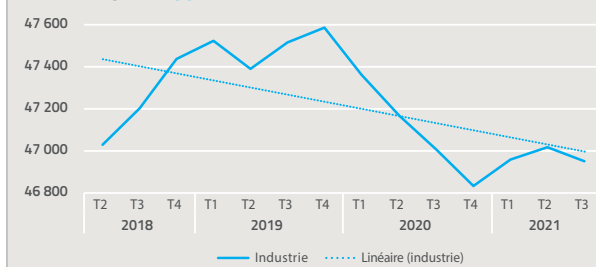
L'INTÉRIM : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Après s'être effondrés au 1^{er} trimestre 2020 (- 43,4 %), les effectifs intérimaires sont repartis très fortement à la hausse au 2^e trimestre, une croissance qui se poursuit depuis, même si son ampleur diminue. Ils gagnent 280 postes dans la Loire au 3^e trimestre 2021 (+ 3,0 %). Ces évolutions très contrastées s'expliquent par la très forte sensibilité de l'intérim à la conjoncture. Cette croissance est beaucoup plus modérée aux niveaux régional (+ 0,9 %) et national (+ 1,6 %). Les effectifs intérimaires ligériens ont retrouvé leur niveau d'avant-crise.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures

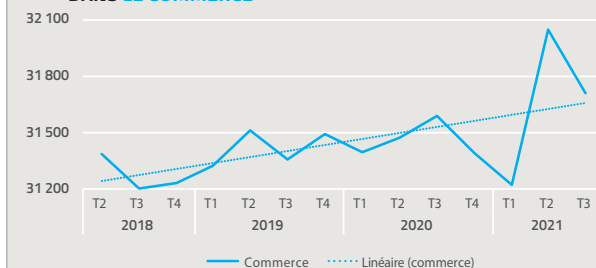
1 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INDUSTRIE



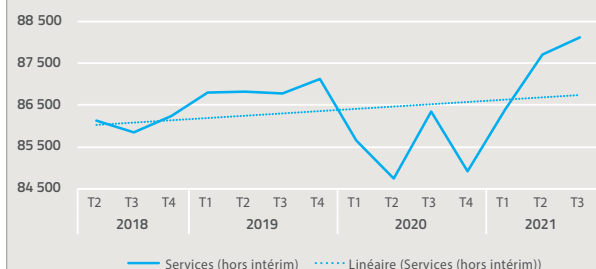
2 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LA CONSTRUCTION



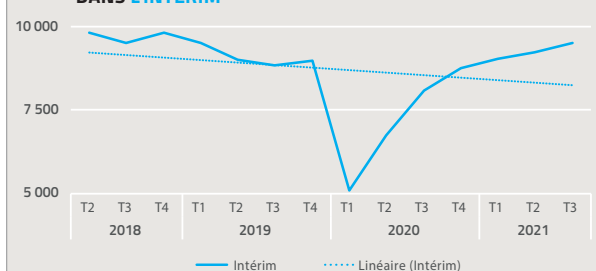
3 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LE COMMERCE



4 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LES SERVICES



5 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INTÉRIM



CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

UNE BAISSSE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

Pour rappel, le nombre de DEFM de catégorie A a significativement diminué au 2^e trimestre 2021 comparativement au trimestre précédent et ce, dans tous les territoires. Cette tendance s'expliquait par la fin du confinement qui a entraîné un élan d'embauches et un retour à l'emploi de secteurs qui avaient été lourdement impactés (dont certains marqués par un poids de travailleurs saisonniers important).

Cette diminution se poursuit dans la Loire au 3^e trimestre 2021 **-0,2 %**, ce qui n'est pas le cas des niveaux régional **(+ 0,9 %)** et national **(+ 0,4 %)**. Au 3^e trimestre 2021, la Loire compte près de 34 020 DEFM de catégorie A.

Dans la Loire, la diminution du nombre de DEFM est particulièrement marquée dans la zone d'emploi de Roanne. Sur un an, elle concerne principalement les zones d'emploi de Roanne et de la Plaine du Forez.

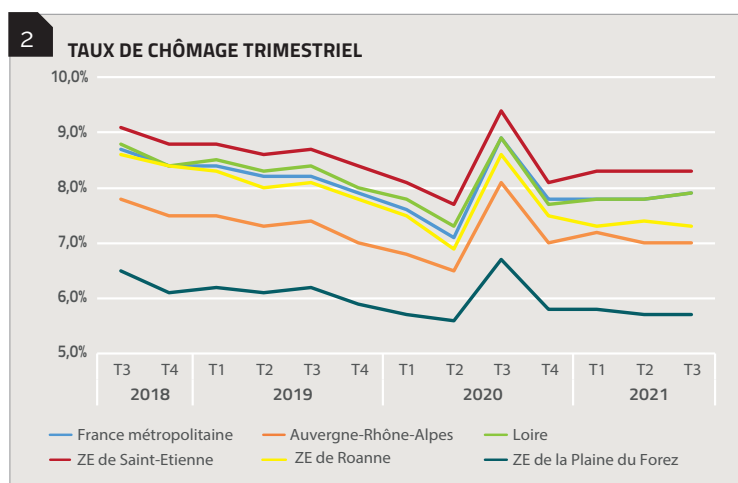
UNE LÉGÈRE HAUSSE DU TAUX DE CHÔMAGE

Au 4^e trimestre 2020, le taux de chômage était en recul dans tous les territoires. L'Insee expliquait cette importante baisse par la hausse du taux d'emploi mais aussi par un effet « en trompe-l'œil » (basculement vers l'inactivité de certaines personnes qui ne pouvaient pas réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles).

Au 1^{er} trimestre 2021, la période de confinement a pris fin et le taux de chômage a légèrement augmenté dans la Loire avant de se stabiliser. Il **gagne 0,1 point au 3^e trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent atteignant un taux de 7,9 % (moyenne nationale)**. Cette tendance est proche de celle qui est observée en région et en France.

Le taux de chômage diffère grandement selon les zones d'emploi de la Loire : alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne (7,3 %) est proche de celui de la région (7,0 %), celui de la Plaine du Forez est largement en-deçà (5,7 %) et celui de la zone d'emploi de Saint-Etienne est plus important (8,3 %). Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 6,1 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,3 % dans celle de Saint-Etienne.

1	DEFM 2021 T3 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 211 500	+0,4%	13 430	-10,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	366 660	+0,9%	3 200	-10,5%
Pôle métropolitain	147 344	+0,7%	1 058	-10,3%
Loire	34 020	-0,2%	-60	-11,3%
Zone d'emploi de Roanne	5 275	-2,7%	-148	-15,4%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 949	+3,5%	99	-15,4%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	25 723	-0,2%	-47	-10,7%



Evolution
Loire : + 0,1 point
Région : + 0,0 point

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosse-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Annonay, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois : personnes personnes inscrites à **Pôle emploi** et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois. Les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain sont réalisés selon la même méthode que pour les données précédentes.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emploi localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE. Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi. A titre indicatif, concernant la zone d'emploi de Saint-Etienne, il ne prend pas seulement en compte les communes ligériennes.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par **Mode Finance** et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2020 sont concernées.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.


Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com